

BAC PROFESSIONNEL AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Arrêté de création du 31 juillet 2018 (Parution au JO du 24 août 2018)

QUELS MÉTIERS ?

- ◆ Création d'entreprise de travaux paysagers,
- ◆ Ouvrier paysagiste qualifié ou chef d'équipe dans une entreprise de travaux paysagers,
- ◆ Ouvrier paysagiste qualifié ou chef d'équipe dans un service espaces verts de collectivité territoriale (commune, communauté de communes...).

FICHE RNCP 38857
NIVEAU 4

Délivré par le Ministère de
l'Agriculture et de la
Souveraineté Alimentaire

POURSUITE D'ÉTUDES

- ◆ BTSA (BTSA Aménagements Paysagers),
- ◆ Certificat de Spécialisation (CS Arboriste Élagueur),
- ◆ Jardinier Botaniste BP AP.

PUBLIC CONCERNÉ & CONDITIONS D'ADMISSION

- ◆ Candidats de 16 à 29 ans révolus* ayant signé un contrat d'apprentissage avec un employeur du secteur professionnel.

**Limite d'âge non applicable dans certains cas (art. L6222-2 du Code du travail)*

- ◆ Niveau d'études à l'entrée :
 - ◇ BEPA ou CAPA relevant du secteur de l'aménagement de l'espace,
 - ◇ Être issu d'une seconde professionnelle aménagement « NJPF »,
 - ◇ Ou avoir déjà accompli au moins la scolarité complète d'une classe de 1ère.

**Le Bac Pro Aménagements
Paysagers est l'un des diplômes
qui permet de poursuivre des
études en BTSA**



INSCRIPTION & ADMISSION :

SUR DOSSIER ET
ENTRETIEN INDIVIDUEL
PERMETTANT D'ÉVALUER
LA MOTIVATION ET LE
PROJET PROFESSIONNEL

ORGANISATION de la FORMATION

La rémunération assurée par l'employeur à l'apprenti est comprise entre 27 et 100% du SMIC selon l'âge et l'année de formation de l'apprenti.

DURÉE

Formation de septembre à mai, avec des alternances par périodes de 2 à 4 semaines entre centre de formation et entreprise.

Contrat d'apprentissage en 2 ans :

- ◆ Année 1 : Centre 670 heures (20 semaines)
Entreprise 1120 heures (32 semaines dont 5 semaines de congés payés par an).
- ◆ Année 2 : Centre 670 heures (20 semaines)
Entreprise 1120 heures (32 semaines dont 5 semaines de congés payés par an).

RÉSULTATS



OBJECTIFS

- ◆ Mettre en œuvre et raisonner les différentes pratiques liées à la création ou à l'entretien d'un espace vert.
- ◆ Organiser le travail dans une logique de chantier.
- ◆ Intervenir sur l'espace paysager (terrassement, maçonnerie).
- ◆ Calculer et suivre les coûts d'un chantier.
- ◆ Animer une équipe.

CONTENU DE FORMATION

Modules d'enseignement général :

- ◆ MG1 : Construction d'un raisonnement scientifique autour des questions du monde actuel.
- ◆ MG2 : L'exercice du débat à l'ère de la mondialisation.
- ◆ MG3 : Construction et expressions des identités culturelles et professionnelles.
- ◆ MG4 : Actions et engagements individuels et collectifs dans des situations sociales.

Modules d'enseignement professionnel/technique :

- ◆ MP1 : Dimensions écologiques, économiques et culturels des aménagements paysagers.
- ◆ MP2 : Dimensions organisationnelles et économiques des chantiers d'aménagements paysagers.
- ◆ MP3 : Mise en place et entretien de la végétation des aménagements paysagers (plantations, engazonnements...).
- ◆ MP4 : Mise en place et entretien des infrastructures et des constructions des aménagements paysagers.
- ◆ MP5 : Choix, préparation à la mise en œuvre et maintenance des équipements utilisés pour les aménagements paysagers : connaissance et entretien du matériel des espaces verts.
- ◆ MAP : (Module d'Adaptation Professionnelle) : construction et restauration de murs de pierres sèches.

Formation en milieu professionnel

- ◆ Les périodes en entreprise permettent de développer des compétences dans un contexte professionnel. Elles donnent lieu à un rapport écrit, évalué à l'oral, en épreuve terminale.

ÉVALUATION - VALIDATION

Le diplôme est obtenu :

- ◆ Pour moitié en contrôle continu en cours de formation (CCF) et sous contrôle d'un jury.
- ◆ Pour moitié par une évaluation terminale constituée de 3 épreuves :
 - ◇ L'exercice du débat à l'ère de la mondialisation (français et histoire géographie),
 - ◇ Choix technique (techniques paysagères et gestion de chantiers),
 - ◇ Expérience en milieu professionnel (rapport de stage).

Cette formation répond aux nouvelles exigences du secteur en matière de sécurité sur les chantiers, de réalisation de travaux de qualité, de gestion durable des espaces verts et urbains.



L'apprentissage dans une entreprise du secteur permet d'acquérir un bon niveau de pratiques professionnelles. Cette expérience peut faciliter l'insertion dans la filière.



POSSIBILITÉ DE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT SUR DEMANDE

TARIF APPRENTISSAGE : FINANCEMENT PAR LES OPCO.

CFAA du Doubs
10 rue François Villon
25000 Besançon
Tél : 03 81 41 96 40
cfa.doubs@educagri.fr
chateaufarine.educagri.fr



Responsables de formation :

Virginie Parrenin et Alexis Gross
virginie.parrenin@educagri.fr
alexis.gross@educagri.fr

Pour les personnes en situation de handicap, contacter :
refhandi.chateaufarine@educagri.fr



COFINANCÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

